Trois façons de voter
jusqu'au 19 février

> Postez gratuitement le coupon-réponse reçu dans votre boîte aux lettres ou disponible au centre administratif, à l'hôtel de ville ou dans les maisons de quartier.

> Déposez le coupon-réponse dans les urnes :

- **Centre administratif**
  84-88 avenue du Général Leclerc
- **Maisons de quartier**
- Maison de quartier des Courtillières : 1, avenue Aimé Césaire
- Maison de quartier des Quatre-Chemins :
  antenne Vaillant : 42, avenue Édouard Vaillant
  antenne Diderot : 148, avenue Jean Jaurès
- Maison de quartier Mairie-Ourcq : 12, rue Scandicci
- Maison de quartier Petit-Pantin / Les Limites :
  antenne du Haut-Pantin : 42/44, rue des Pommiers
  antenne du Petit-Pantin : 210, avenue Jean Lolive
- **Maison de l'enfance**
  63, rue Charles Auray
- **Marché Église** de 9h30 à 12h
  Samedi 6 février, jeudi 11 février, mardi 16 février

> Votez en ligne
www.pantin.fr

Pour tout savoir sur la démocratie locale à Pantin
inscrivez-vous à l'adresse mail democratie@ville-pantin.fr

Renseignements :
Mairie de Pantin - Pôle Démocratie locale
84/88, av. du Général Leclerc - 93500 Pantin
01 49 15 45 52

Direction de la Communication - janvier 2021

ville de Pantin

Nouvelle **halle sportive :** décidons **ensemble**

POUR TOUS LES PANTINOIS DÈS 9 ANS

Consultation publique

Du 1er au 19 février 2021

Vous associer à toutes les étapes du projet

Mesdames, Messieurs,

Comme la municipalité s'y est engagée lors de son intallation, l'un des grands projets de ce mandat sera la création d'une cité sportive sur le stade Charles Auray. D'ores et déjà, la piste d'athlétisme a été totalement rénovée, un terrain de foot synthétique a été installé, les terrains de tennis vont être couverts. Il est désormais temps de construire une halle sportive à la hauteur des ambitions à la fois sportives, architecturales et environnementales de notre ville. Et cela doit se faire avec vous !

Pour la première fois, nous lançons une concertation auprès de toutes les habitantes et tous les habitants de Pantin pour recueillir vos choix sur les aspects architecturaux du bâtiment, sur le choix des activités dans certaines salles et l'aménagement des espaces conviviaux et des extérieurs.

Nous avons aussi voulu que celles et ceux qui le souhaitent puissent candidater pour participer aux différentes étapes d'avancée du projet en devenant membre du comité de suivi ou de la commission citoyenne ou du jury de concours.

Comme vous pouvez le voir, à l'excellence architecturale et environnementale, nous avons voulu ajouter l'excellence citoyenne !

Il ne vous reste plus qu'à participer.

Bertrand Kern
Maire de Pantin

Mathieu Monot
Premier adjoint au maire, délégué au Développement urbain durable, aux Écoquartiers, à l'Innovation par la commande publique, et à la Démocratie locale

Mélina Pelé
Adjointe au maire déléguée aux Quartiers Mairie-Hoche, Église, Petit-Pantin/Les Limites

Serge Ferretti
Adjoint au maire délégué aux Bâtiments, aux Équipements municipaux et à la Sobriété énergétique

Abel Badji
Conseiller municipal délégué aux Sports et aux Relations avec les clubs sportifs

UNE HALLE SPORTIVE

Dans le cadre de la rénovation* globale du stade Charles Auray, la ville programme un nouvel équipement* situé rue de Candale. Objectif : donner au quartier un nouveau lieu où faire du sport, ouvert à tous les Pantinois. L'ouverture de la halle est prévue pour la rentrée scolaire de 2024.

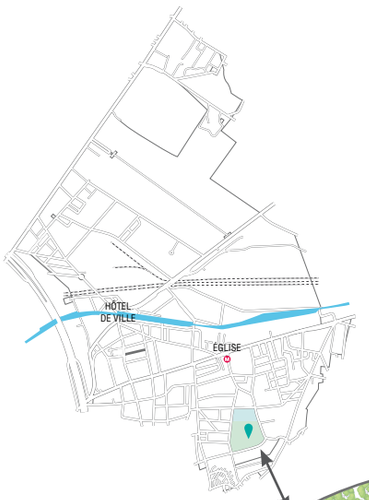

DÉCODEUR

Rénovation : modernisation, amélioration, réparation
Équipement : bâtiment

DÉCODEUR

Complexe sportif : lieu où se pratique plusieurs sports appelé aussi "gymnase polyvalent"

POUR TOUS

La halle accueillera tous les Pantinois : les enfants, les jeunes ou les adultes, les personnes valides tout comme les personnes en situation de handicap.

Les habitants bénéficieront d'un complexe* proposant différentes pratiques sportives adaptées à tous les publics : amateurs, sportifs confirmés, scolaires. Cette future halle sportive a été présentée aux clubs et associations sportives mais aussi imaginée avec les établissements scolaires du quartier.

ÉCOLOGIQUE

La ville prévoit de construire la future halle sportive selon la démarche Bâtiments durables franciliens (BDF)*. Ainsi l'équipement sera :

- **un équipement à énergie zéro*** comme l'école Saint-Exupéry à Pantin. Un bâtiment très bien isolé, consommant peu d'énergie et produisant l'énergie nécessaire à son fonctionnement.
- un équipement construit principalement avec des matériaux **bio-sourcés*** et **géo-sourcés***.
- **un équipement durable,** la toiture du bâtiment sera en partie végétalisée (pour améliorer la diversité et la rétention d'eau) et reliée à une cuve de récupération d'eaux pluviales.

DÉCODEUR

Démarche Bâtiments durables franciliens : méthode qui met le développement durable au cœur du projet de réalisation d'un équipement. La construction du bâtiment doit respecter une grille de critères durables répartis en grands thèmes : gérer le projet, l'énergie, l'eau, les ressources naturelles, les déchets, être cohérent avec le territoire, intégrer du solidaire, veiller au confort, à la santé et la qualité de l'air. Le projet sera évalué 3 fois : à la conception, en chantier et en cours d'utilisation. Pour la halle, c'est l'Or (80 points à obtenir en répondant à un maximum de critères et en proposant de l'innovation) qui est visé.

Équipement à énergie zéro : bâtiment qui fabrique lui-même l'énergie (électricité par exemple) dont il a besoin pour fonctionner correctement.

Matériaux bio-sourcés : matériaux d'origine végétale ou animale tels que le bois, la paille, la ouate de cellulose, la laine de mouton.

Matériaux géo-sourcés : matériaux d'origine minérale peu transformés (pierre, terre crue...)

MULTI-SPORTS

D'une surface de 4000 m² sur 2 niveaux, la halle proposera :

- **des espaces conviviaux* :** hall d'accueil et terrasse extérieure,
- **un plateau multi-sports dédié aux sports en salle :** handball, volley-ball, futsal (football en salle), badminton, tennis de table. *L'homologation* du plateau multi-sports doit permettre la tenue de compétitions de handball de niveau régional.*
- **3 salles de boxe :** française, anglaise et thaïlandaise,
- **un mur d'escalade** de 11 m de hauteur proposant différents niveaux de difficulté,
- **une salle supplémentaire :** pour pratiquer une discipline complémentaire à déterminer.

La halle sera également équipée de **vestiaires avec douches** pour chaque discipline, de **salles de réunion** dédiées aux associations sportives, ainsi qu'un lieu de **stockage** et de **sanitaires***.

DÉCODEUR

Espaces conviviaux : lieux où l'on se sent bien avant ou après avoir fait du sport

Homologation : reconnaissance officielle

Sanitaires : toilettes et lavabos

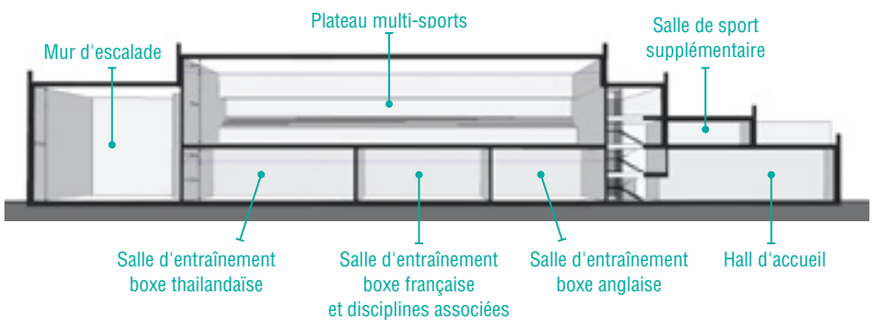

SCHÉMA DE PRINCIPE, NON CONTRACTUEL

UN PROCESSUS DE PARTICIPATION CITOYENNE INNOVANT

La ville de Pantin propose aux habitants d'être associés tout au long du projet. Celle-ci se déroulera en 5 temps majeurs.

1 1RE CONSULTATION PUBLIQUE

POUR QUI, POUR QUOI, QUAND

- Pour tous les Pantinois âgés de 9 ans et +.
- Préciser ensemble la vocation de la halle et le type de bâtiment.
- Période de consultation : du 1er au 19 février 2021 (analyse des résultats : mars 2021).

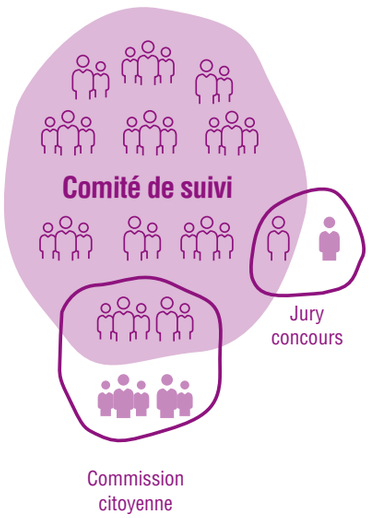

2 COMITÉ DE SUIVI

POUR QUI

Les Pantinois âgés de 9 ans et + qui auront répondu positivement à la question du formulaire joint : « souhaitez-vous vous engager davantage dans le projet de la halle ?».

POUR QUOI

- Être au cœur de l'information tout au long du projet.
- Participer à un atelier pédagogique présentant les enjeux du projet et de la démarche BDF.
- Se rendre à des visites de chantier thématisées accompagnés des services de la ville.
- Assister à la présentation du projet par l'architecte en phase de conception.
- Participer au tirage au sort pour la commission citoyenne et le jury.

QUAND

- Constitution du comité de suivi : 10 pers. minimum > mi-mars 2021.
- Atelier : avril-mai 2021.

3 COMMISSION CITOYENNE

POUR QUI

Cinq Pantinois ayant intégré le comité de suivi et cinq représentants des clubs sportifs utilisateurs de la halle.

POUR QUOI

Pour étudier les 3 projets du concours d'architecte et remettre une analyse au jury.

QUAND

Constitution de la commission citoyenne : juin 2021.

4 JURY DE CONCOURS

POUR QUI

Un Pantinois tiré au sort au sein du comité de suivi hors commission citoyenne et une personnalité sportive invitée par la ville.

POUR QUOI

Participer au jury de concours qui va déterminer le lauréat du concours d'architecte.

QUAND

Juillet 2021.

5 2DE CONSULTATION PUBLIQUE

POUR QUI, POUR QUOI, QUAND

Tous les Pantinois âgés de 9 ans et + en 2023 pourront déterminer le nom de l'équipement et le design de la signalétique.

CALENDRIER DE RÉALISATION DE LA HALLE

BUDGET DE L'OPÉRATION : 16,6 MILLIONS €

Vote du programme en conseil municipal	Concours d'architecture	Choix de l'architecte	Conception architecturale et technique du bâtiment	Travaux préparatoires (démolitions, vérification du terrain...)	Consultation des entreprises	Obtention du permis de construire	Préparation du chantier	Construction de la halle	Inauguration
Jan. 2021	Jan. 2021 > juin 2021	Juil. 2021	Juil. 2021 > juil. 2022	Déc. 2021 > août 2022	Août > sep. 2022	Juin > nov. 2022	Déc. 2022 > fév. 2023	Fév. 2023 > été 2024	Sep. 2024